

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PADEL COURT SAS

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de conception, fourniture, livraison, installation, rénovation, entretien et maintenance de terrains de padel et d'équipements sportifs réalisées par PADEL COURT SAS.

2. Commandes - Devis

Les devis sont valables 30 jours. La commande est ferme après acceptation écrite du devis et versement de l'acompte prévu.

3. Conditions de paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas de non-paiement, PADEL COURT SAS pourra suspendre les travaux ou refuser toute nouvelle commande.

4. Délais d'exécution

Les délais sont donnés à titre indicatif. Aucun retard ne pourra donner lieu à pénalités ou indemnités, sauf stipulation écrite contraire.

5. Force majeure

PADEL COURT SAS ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure (intempéries, grèves, pénuries, catastrophes naturelles, etc.).

6. Conditions particulières de travaux

Le Client doit informer PADEL COURT SAS de toute difficulté d'accès ou particularité du terrain. Les travaux supplémentaires feront l'objet d'un devis complémentaire.

7. Réception des travaux

La réception est contradictoire. Toute utilisation avant réception vaut acceptation sans réserve.

8. Réserve de propriété

Les biens livrés demeurent la propriété de PADEL COURT SAS jusqu'au paiement intégral. Les risques sont transférés au Client dès la livraison.

9. Résiliation - Clauses pénales

En cas de rupture imputable au Client, l'acompte reste acquis. En cours de travaux, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant TTC du devis pourra être appliquée.

10. Propriété intellectuelle

Les études, plans et documents restent la propriété exclusive de PADEL COURT SAS.

11. Utilisation des réalisations

Sauf opposition écrite, le Client autorise l'utilisation des photos des réalisations à des fins commerciales.

12. Garanties

Béton et longrines : garantie décennale.

Structure métallique : garantie décennale.

Gazon synthétique : garantie 5 ans sous réserve d'un entretien conforme.

Autres équipements : garantie légale de 2 ans.

13. Exclusions de garantie

Sont exclus l'usure normale, le défaut d'entretien, les interventions de tiers non agréés et les cas de force majeure.

14. Formalités administratives

Les démarches administratives sont à la charge du Client.

15. Droit applicable - Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève des tribunaux compétents du siège social de PADEL COURT SAS.